



ASSOCIATION ESCALE BONFOL

Secteur Landart

03 juin 2015 – Présentation CIS

MRitter - Escale Bonfol 1

Volets du projet

Projets mai 2013 - avril 2014

Aménagement du centre : Etude liée à la mobilité douce
Aménagement du centre : Etude liée à l'aménagement du centre et des entrées de la localité
Landart : Projet d'aménagement de site <i>(Mise au concours ou travail avec un grand nom)</i>
Maison de la Nature : Installation de plateformes à cigognes
Maison de la Nature : Réalisation de cabane(s) d'observation et d'un concept de guidage des visiteurs
Maison de la Nature : Création d'un réseau équestre à l'échelle du Triage forestier
Maison de la Nature : Mesures agro-touristiques (Distributeur automatique de produits du terroir, Dessiccateur)
Patrimoine bâti : Participation financière à l'agrandissement du Musée de la poterie de Bonfol
Patrimoine bâti : Parcours d'interprétation : Station de la Gare
Patrimoine bâti : Parcours d'interprétation : Station des Etangs
Solidarités : Mise en place d'activités historico-culturelles pour seniors actifs
Solidarités : Mise en place d'activités intergénérationnelles
Solidarités : Aménagement de lieux « Vitapoints » et « conviviaux »

MRitter - Escale Bonfol 2



Landart Projet et cahier des charges

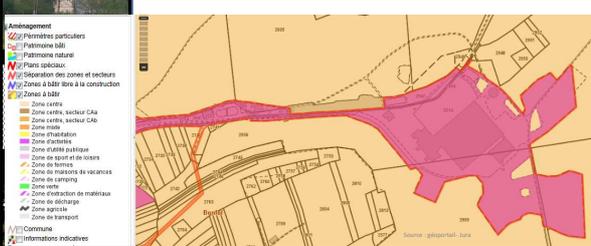
Objectifs :

- Réaménager le site de l'actuelle décharge
- Voir loin et être vu
- Offrir un contrepois symbolique
- Intégré à son environnement
- Unique
- Artistique
- Evolutif ... puisque construit dans du « vivant »
- Raisonnable financièrement

MRitter - Escale Bonfol 4



Landart



Aménagement

- Ⓜ Patrimoine particuliers
- Ⓜ Patrimoine bâti
- Ⓜ Patrimoine naturel
- Ⓜ Plans spécifiques
- Ⓜ Délimitation des zones et secteurs
- Ⓜ Zones à bâtir liées à la construction
- Ⓜ Zones à bâtir
- Ⓜ Zone centre
- Ⓜ Zone centre, secteur CAU
- Ⓜ Zone centre, secteur CAU
- Ⓜ Zone école
- Ⓜ Zone d'habitation
- Ⓜ Zone d'activités
- Ⓜ Zone d'utilité publique
- Ⓜ Zone de sport et de loisirs
- Ⓜ Zone de terrain
- Ⓜ Zone de travaux de vacances
- Ⓜ Zone de camping
- Ⓜ Zone aéro
- Ⓜ Zone d'industrialisation de matériaux
- Ⓜ Zone de stockage
- Ⓜ Zone agricole
- Ⓜ Zone de transport
- Ⓜ Commune
- Ⓜ Informations indicatives

MRitter - Escale Bonfol 6

Landart

- Contraintes
- Adéquation avec objectifs généraux



MRitter - Escale Bonfol 7

Rappelez-vous...

- Ecoles ou grands noms?



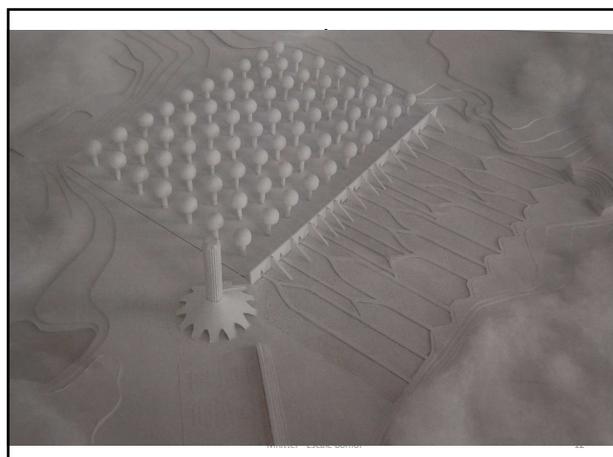
MRitter - Escale Bonfol 8

Rencontre de M. Mario Botta

- Son avant-projet



MRitter - Escale Bonfol 9





Landart - Vision M. Botta

- De portée nationale, internationale
- Mise en valeur unique, particulière

MRitter - Escale Bonfol 13



Présentation du projet

- A différentes instances publiques
- Rencontre des bureaux d'études
- Rencontres diverses

MRitter - Escale Bonfol 14



Landart

- Contraintes et Obstacles (Législatif/Financier/...)
- Redimensionnement
- Modification du plan spécial (Surface /Mur)

MRitter - Escale Bonfol 15



Landart

- => Projet de «reboisement» à vocation d'accueil du public
- => Avec compétences multiples
- => Soutien/s

MRitter - Escale Bonfol 16



Merci pour votre attention

MRitter - Escale Bonfol 17

PROJET
D'AMENAGEMENT
DE SITE





AMENAGEMENT DE SITE
REGLEMENT ET PROGRAMME DU PROJET – VERSION 003

ESCALE BONFOL

Case postale 62
2944 Bonfol

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	3
2.	INFORMATIONS SUR LE PROJET ET LE SITE	4
2.1	Contexte du projet Escale Bonfol	4
2.2	Historique du projet Escale Bonfol	5
2.3	Différents axes du projet	5
2.3.1	Aménagement du centre du village	5
2.3.2	Patrimoine bâti	6
2.3.3	Solidarités	6
2.3.4	Maison de la nature	6
2.3.5	Landart	6
2.4	Le site Landart	7
2.4.1	Périmètre et caractéristiques	7
2.4.2	Contraintes	8
2.4.3	Accessibilité	8
3.	PROGRAMME DU PROJET	9
3.1	Objectifs	9
3.2	Programme	9
4.	DOCUMENTS ANNEXES	12

1. PREAMBULE

Le réaménagement du site de la décharge est une des cinq composantes du projet « Escale Bonfol » qui a donné son nom à l'association qui veille à sa réalisation.

Cet aménagement a pour but premier d'offrir un **contre poids symbolique** à l'entreposage dans une ancienne glaisière, de déchets chimiques par les entreprises de la Chimie Bâloise durant les années 1961-1976.

Le projet, appelé à la base « Land Art », vise à redonner une vie à ce site une fois celui-ci assaini. Toutefois, les ambitions de l'aménagement projeté sont nombreuses : les voici énumérées de manière succincte mais détaillées dans l'ensemble du présent document :

- Proposer un aménagement qui accueillera une réalisation magistrale qui offrira une visibilité artistique, médiatique, culturelle et ludique à l'ensemble du projet « Escale Bonfol »
- Redonner de la valeur à l'élément **argile**, constitutif de l'identité même du village de Bonfol
- S'articuler autour du concept de **développement durable**
- Appuyer la **dimension sociale** du reboisement forestier prévu sur le site
- Ouvrir le site à sa vocation de **lieu de passage, de mémoire, de vie et d'avenir**
- Réaliser un **projet évolutif** qui intègre la dimension vivante de la forêt et de sa croissance
- Intégrer le réseau multiple des **voies d'accès**

Le projet d'aménagement du site, d'environ 9 hectares, doit former **un tout cohérent**, intégré à son environnement et respectueux de la législation forestière qui régit l'aménagement de ce site.

2. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET LE SITE

2.1 Contexte du projet Escale Bonfol



Photo 1 - Décharge de Bonfol
Source : <http://www.bci-info.ch/>



Photo 2 – Couverture de la décharge
Source : <http://www.bci-info.ch/>



Photo 3 – Piézomètres de la décharge
Source : <http://www.bci-info.ch/>

Bonfol¹ se situe près de la frontière franco-suisse, en Ajoie, au nord du canton du Jura.

L'argile, dont la commune est riche, a marqué son histoire lointaine et récente. Une tradition de poterie s'y est développée et a connu son apogée à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle : les caquelons, les plats, les cafetières, confectionnés à Bonfol étaient vendus loin à la ronde.

Après la seconde guerre mondiale, une importante glaisière a été exploitée, pour approvisionner une usine de céramique industrielle à Bonfol. La qualité de l'argile laissant progressivement à désirer, l'exploitation de la glaisière a été abandonnée au début des années 60.

Le site de la glaisière se trouve sur la ligne de partage des eaux des bassins versants du Rhin et du Rhône, à 500 m de la frontière avec la France.

Profitant d'une bonne imperméabilité des fosses d'extraction, la chimie bâloise obtient le droit de les combler avec les restes de ce qui a servi à la fabrication de médicaments, de colorants, de pesticides, de lessive et d'autres produits que la population d'alors a consommé en Suisse comme à l'étranger. De 1961 à 1976, l'industrie chimique bâloise et quelques autres fournisseurs déversent 114'000 tonnes de déchets présentant des degrés de toxicité variable.

En l'an 2000, sous la pression des autorités cantonales, fédérales et d'associations environnementales, la « Basler Chemische Industrie (BCI) » s'engage à assainir ce site contaminé.

Après des années de négociations, d'études et d'évaluation, l'assainissement du site est entrepris en 2008, Il doit se terminer à l'horizon 2015-2016. Le coût de l'assainissement s'élève à 350 millions de CHF.

¹ Voir document annexé 1.0

2.2 Historique du projet Escale Bonfol

De 2008 à 2010, un processus de réflexion rassemble plus d'une vingtaine d'habitants de Bonfol et d'ailleurs, pour définir un projet de développement du village qui serait partiellement financé par bci AG. Cette société s'engage à contribuer à la réalisation de ce projet, par une somme de 3 millions de CHF, à la condition qu'une association villageoise se montre capable de le développer de manière cohérente et de le pérenniser.

En août 2011, l'association « Escale Bonfol » est créée. Sa finalité est d'améliorer la qualité de vie au sein de la Commune et son attrait touristique.

2.3 Différents axes du projet

Cinq groupes de travail sont actuellement actifs et travaillent en étroite collaboration pour former le projet Escale Bonfol.²



2.3.1 Aménagement du centre du village

Le groupe désire rendre la place du village accueillante et fonctionnelle, mais également aménager les entrées du village par des œuvres modernes et artistiques. Un de leurs grands défis est d'allier convivialité et modération du trafic.

² Voir document annexé 1.1



2.3.2 Patrimoine bâti

Les membres du groupe souhaitent, avant tout, revaloriser certains éléments du village afin de raconter son histoire, ses artisans et leurs savoir-faire, son industrie et sa population au fil du temps... Faire découvrir ou redécouvrir le patrimoine de Bonfol au travers un parcours d'interprétation, voilà l'objectif de ce groupe de travail.



2.3.3 Solidarités

Le secteur vise à développer des activités intergénérationnelles avec un soin particulier pour les seniors actifs. Il souhaite permettre à ces derniers de mettre leurs compétences au service de l'ensemble du projet. Dans ce sens, il a réalisé un sondage afin de connaître leurs besoins et attentes actuels et futurs.



2.3.4 Maison de la nature

Le groupe de travail souhaite valoriser le potentiel « Nature » de Bonfol, mais surtout, il souhaite que les habitants du village prennent part à ce projet d'envergure en développant des activités pédagogiques, la parahôtellerie et en mettant en valeur les nombreux produits du terroir.



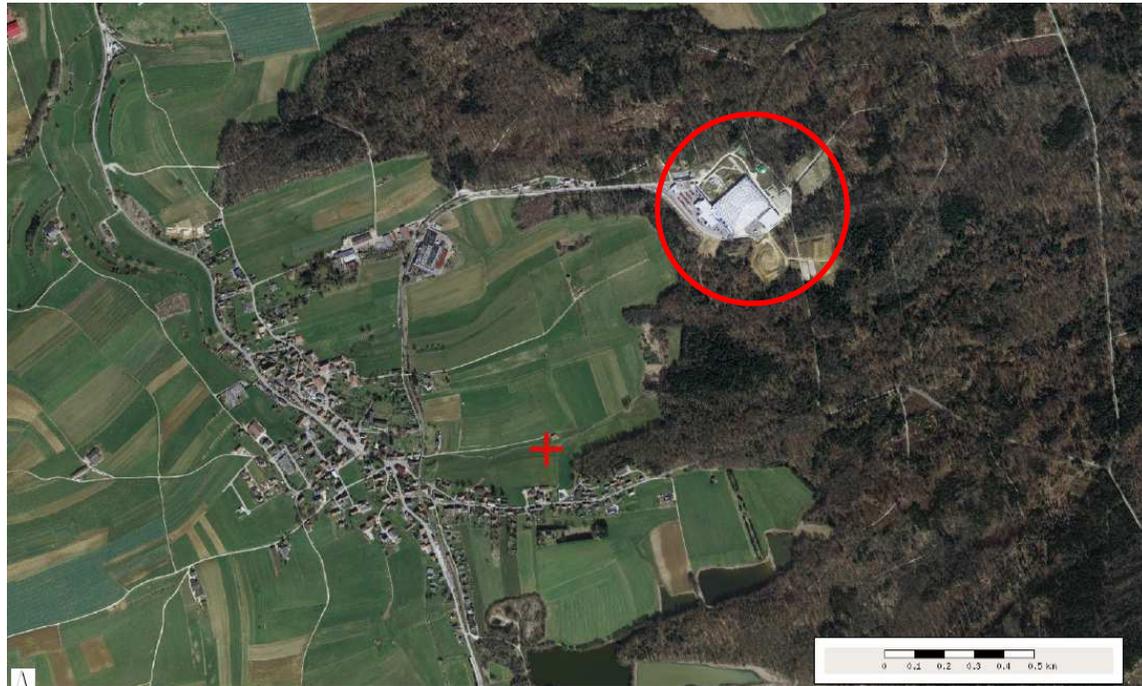
2.3.5 Landart

L'objectif est d'aménager le site de l'actuelle décharge et d'y réaliser une œuvre, symbole de la restitution du site à la nature ainsi que de faire du site de la décharge un lieu de passage, de vie, de mémoire et d'avenir en mettant en évidence des aspects ludiques et didactiques.

2.4 Le site Landart

2.4.1 Périmètre et caractéristiques

Le site de 9 hectares lié à la décharge englobe le périmètre du projet d'aménagement. Il se situe en zone forestière. La commune est propriétaire de toutes les parcelles du site. Ce dernier est d'un seul tenant mais fortement découpé. Sa topographie est légèrement vallonnée, sans grande amplitude de hauteur.



Orthophoto 1 - Commune de Bonfol et site de la décharge (entouré du cercle rouge)
Source : [www. http://sitn.ne.ch/cartoweb/jura.php](http://sitn.ne.ch/cartoweb/jura.php)

D'après le plan spécial³, élaboré pour pouvoir effectuer les travaux d'assainissement, les 9 hectares du chantier seront rendus à sa vocation forestière primitive, une chênaie.

³ Voir document annexé 1.2

2.4.2 Contraintes

Le projet « Landart-réaménagement du site » devra tenir compte de la nature future du site qui répondra aux critères de la loi forestière. (Loi fédérale sur les forêts, LFo du 4 octobre 1991)

Plusieurs sites de reproduction des batraciens se trouvent dans le voisinage du site.

Certains endroits, comme le noyau de la décharge, garderont un statut de lieu pollué et seront soumis à un suivi environnemental durant quelques années.

La topographie du site ne doit pas comporter d'excavation, en revanche, elle peut être généreusement modelée en fonction de la balance des déblais/remblais.

2.4.3 Accessibilité

Le site est facilement accessible, à pied, en vélo, à cheval, en voiture. De nombreux réseaux liés à la mobilité douce sont déjà existants en périphérie.⁴

Les travaux d'assainissement de la décharge ont amené au prolongement et/ou au redimensionnement de certaines voies d'accès, qui, après la fin des travaux, devraient être déconstruites. Pour exemple, actuellement, une voie ferrée provisoire dessert le site. Elle est reliée à la gare la plus proche, celle de Bonfol, qui se trouve à trois kilomètres du site.

⁴ Voir document annexé 1.3

3. PROGRAMME DU PROJET

3.1 Objectifs

L'objectif du projet est de retenir la meilleure proposition des points de vue de l'aménagement du site, du caractère Landart, de ses qualités formelles et pratiques, de son évocation symbolique et de ses potentialités de convivialité. Ces propositions doivent être compatibles avec les réalisations des autres secteurs du projet « Escale Bonfol ».

L'histoire et le destin du site doivent être les sources principales d'inspiration pour l'aménagement de cet endroit et les réalisations projetées. Avec légèreté et profondeur. Les organisateurs attendent des projets novateurs, respectueux et critiques.

3.2 Programme

Le programme de projet vise à aménager le site de l'actuelle décharge, délimité par un périmètre prédéfini.⁵

« [...] Le problème n'est pas d'inventer l'espace, encore moins de le réinventer (trop de gens bien intentionnés sont là aujourd'hui pour penser à notre environnement....) mais de l'interroger, ou, plus simplement encore, de le lire ; car ce que nous appelons quotidienneté n'est pas évidence, mais opacité : une forme de cécité, une manière d'anesthésie »

Georges Perec

L'aménagement du site doit s'inscrire dans une démarche d'art paysager (Landart). Intervention humaine gigantesque ou quasi inexistante, cet aménagement doit naître des relations qu'il engendre avec la Nature. Le Landart doit être utilisé dans ce sens : il doit permettre le dialogue entre Histoire, Site, Homme, Nature et Avenir... Il doit offrir une visibilité et un accès au plus grand nombre.

⁵ Voir documents annexés 1.4, 1.5 et 1.6

Le lieu permettra d'organiser des événements collectifs occasionnels tels que fêtes, expositions, mais aussi des activités de tous les jours telles que celles permettant de se rencontrer, de s'asseoir, de contempler, de rêver et dans une position confortable.

On veillera à implanter les éléments demandés par le programme de telle façon qu'ils ne se transforment pas en obstacles, perceptifs ou physiques, ni ne restreignent les possibilités d'utilisation de l'espace ou des activités qu'il doit permettre. On veillera à travailler avec l'existant, à modifier, ou non, quelque chose qui est déjà là... cela revient à se méfier des stratégies de la table rase.

Sur la base de ces premiers éléments, il est demandé de prévoir sur le site :

- Un couvert – lieu de vie - où l'on sera protégé du vent, de la pluie et du soleil - fait de matériaux d'origine locale (bois, argile), il permettra d'organiser l'espace et sera dimensionné en fonction des activités prévues ; on se souviendra qu'un couvert est aussi un lieu de rassemblement...
- Une œuvre emblématique - une œuvre Landart significative et marquante. *Couvert et œuvre Landart peuvent ne former qu'une seule réalisation.* Ils permettront de voir de nouveaux horizons, d'avoir de nouvelles perspectives, d'être un lieu d'avenir.
- Un labyrinthe – créé par des végétaux indigènes - véritable dédale ou chemin initiatique, il sera un lieu où on se balade, flâne, se souvient, découvre et apprend, ... On n'oubliera pas que le site se trouve en zone forestière et que la Nature a tendance à reprendre ses droits - Soyons témoins.
- Des espaces et quelques bancs – ils offriront des qualités multiples comme s'asseoir, se coucher, observer, jouer, rêver, se rencontrer ou s'isoler. On retiendra que notre souhait est d'aménager des espaces de rencontre et d'accueil et non d'exclusion.
- Une « porte d'entrée » – elle sera installée à la limite du site avec quelques places de parking pour des voitures de personnes à mobilité réduite, un parc à vélos et une barre d'attache pour les chevaux. (Un parc à voitures sera installé à proximité, hors périmètre, pour un plus grand nombre de voitures)

Une attention particulière sera apportée :

- A toute construction et installation – Durabilité et intégration dans ou par la forêt sont les critères importants pour le maître d’œuvre ; le projet se construit dans du vivant.
- Aux matériaux – Bois et argile sont à privilégier sous toutes leurs formes. L’utilisation éventuelle de béton sera réduite au strict minimum (ancrage, radiers). Les matériaux mis en œuvre ne doivent pas contenir des substances polluantes ou nocives pour l’environnement et les visiteurs.
- A l’éclairage éventuel – l’éclairage naturel doit être favorisé et maîtrisé afin de réduire au maximum l’éclairage artificiel.
- A l’accès au site - notamment depuis le village : Comme dit précédemment, les travaux d’assainissement de la décharge ont amené au prolongement et/ou au redimensionnement de certaines voies d’accès, qui, après la fin des travaux, devraient être déconstruites. Est-ce là une opportunité potentielle de redonner une deuxième vie à ces infrastructures ?
- Aux énergies – Si le projet nécessite l’utilisation d’énergie, il doit alors faire preuve d’une indépendance énergétique : la totalité de l’énergie dont il a besoin doit être produite sur le site...il peut même s’enorgueillir d’une production énergétique plus importante...
- A l’entretien et la maintenance – Une réflexion sur les formules à développer pour pérenniser ce projet doit être menée. Les coûts doivent rester raisonnables...

Sur la base de ce programme élémentaire, chacun est libre d’ajouter des éléments qui lui semblent nécessaires à la viabilité du site, tout en respectant l’esprit de la forêt. Sa fonction sociale est à prendre en considération.

4. DOCUMENTS ANNEXES

Document 1.0 :	Carte - 1 : 20'000 - Périmètre de la Commune de Bonfol
Document 1.1 :	Tableau croisé des secteurs
Document 1.2 :	Carte - 1 : 7'500 – Périmètre du plan spécial
Document 1.3 :	Carte – 1 : 15'000 – Mobilité douce en périphérie du site
Document 1.4 :	Carte – 1 : 10'000 – Situation et périmètre du projet
Document 1.5 :	Carte – 1 : 5'000 – Altimétrie du site
Document 1.6 :	Photos du site